

Accompagnement Individuel à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour l'obtention du diplôme d'Etat Aide-Soignant (DEAS)

L'ouverture au droit à la validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est subordonnée à une durée minimale d'activité d'un an, **soit 1607 heures en équivalent temps plein**, de façon continue ou non. Les activités réalisées doivent être en rapport direct avec le référentiel du diplôme ou titre demandé (cf fiches métiers en fonction de chaque diplôme). Depuis le 1er octobre 2017 peuvent également être prises en compte dans les expériences, les périodes de formation (initiale ou continue) ou les stages en milieu professionnel.

Les candidats titulaires d'un diplôme tels que Auxiliaire de Puériculture, Aide Médico Psychologiques, Ambulancier, Auxiliaire de Vie Sociale, Assistant de vie aux familles, sont dispensés de certains modules (consulter l'IFAS).

Les architectes accompagnateurs de parcours VAE sont des cadres de santé formateurs en IFAS ou IFSI, formés aux méthodes d'explication et à l'accompagnement à la VAE.

Public concerné

Justifier d'une expérience professionnelle en relation avec le contenu du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (activité salariée, non salariée ou bénévole).

Lieu :

Institut de formations en Santé
Villefranche sur Saône



Durée :

24 heures de face à face pédagogique

Calendrier :

Le calendrier est défini d'un accord commun entre le candidat et le formateur.



Tarifs :

1 200 Euros TTC

Profil des intervenants

Les architectes accompagnateurs de parcours VAE Cadre de santé formateur

Pré requis:

Avoir obtenu la recevabilité du livret 1 par le ministère de la solidarité et de la santé.

Objectifs :

- ☐ Accompagner le candidat dans sa démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.
- ☐ Dans l'élaboration du livret de présentation de son expérience.
- ☐ Dans l'identification des activités significatives réalisées au cours de l'exercice professionnel et/ou bénévole.
- ☐ Apporter une aide méthodologique à la description, à l'analyse des activités professionnelles et à la rédaction.
- ☐ Faire valoriser les acquis professionnels qui en découlent.
- ☐ Préparer l'entretien oral final avec le jury.



Programme :

L'IFS propose un accompagnement de 24 heures individualisé permettant un soutien méthodologique du candidat dans l'élaboration de son dossier afin de faciliter l'explication des savoirs et les connaissances acquis.

Le livret 2 comporte 5 domaines d'activité reportés en 11 activités :

**Nous contacter**

Corinne Tatin
04 74 09 25 86
fc.ifs@hno.fr

Année 2025 :

2 Dossiers validés sur l'année 2025

- 2 dossiers 100% de réussite

Activité 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités

Activité 2 : Identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates

Activité 3 : Observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé

Activité 4 : Collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques

Activité 5 : Installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation

Activité 6 : Accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage

Activité 7 : Accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et d'autres professionnels

Activité 8 : Entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Activité 9 : Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Activité 10 : Transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités

Activité 11 : Organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité/gestion des risques